

Envoi par courriel et courrier postal

Québec, le 9 mai 2017

M. Louis Breton, gestionnaire intérimaire
Service évaluations environnementales
Environnement et Changement climatique Canada, DAPE-Québec
801-1550, avenue D'Estimauville
Québec, Québec G1J 0C3

Objet : Consultation publique sur les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans
l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine
(Questions du 9 mai 2017 - DQ3)

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée désire obtenir de l'information
complémentaire.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission
souhaite recevoir les réponses **d'ici le 11 mai prochain**, compte tenu de l'échéancier dont
dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Annexe de questions de la commission du BAPE du 9 mai 2017 – DQ3

1. L'implantation potentielle d'éoliennes dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord est-elle source de préoccupations pour le Ministère ? Quelles sont ces préoccupations le cas échéant ?
2. Est-ce qu'il demeure des incertitudes qui devraient conduire à des études particulières avant qu'un tel projet soit éventuellement autorisé ?
3. Le parc éolien projeté pourrait-il nuire à des plans d'action ou des programmes de rétablissement en cours ou projeté dans un avenir proche ? Pour quelles espèces et de quelle façon ?
4. Le promoteur indique que certains étangs désignés habitat du grèbe esclavon « se trouvent au plus près à 70 m » des éoliennes projetées (DA4, p. 5). Existe-t-il une distance minimale à respecter entre une activité non compatible et un habitat essentiel ? En vertu de quelle disposition réglementaire le cas échéant ?